

# 35<sup>e</sup> CONGRÈS UNIOPSS

3 et 4 avril 2024

Centre des congrès de Lyon

*Plus de 1 000 décideurs du secteur sanitaire, social  
et médico-social*



**Fiers de prendre soin, fiers d'être engagés !  
*Ensemble, pour une société inclusive solidaire***



## Aujourd'hui, les associations inventent demain...

### *Parlons-en !*

Temps fort de mobilisation pour les acteurs associatifs des solidarités et de la santé, le Congrès de l'Uniopss rassemble tous les deux ans les décideurs des champs sanitaire, social et médico-social, présidents, directeurs, administrateurs et responsables d'établissements et de services.

Après le Congrès de Rennes qui a rassemblé, en 2022, plus de 1 000 participants, le 35e Congrès de l'Uniopss se déroulera au Centre des congrès de Lyon les 3 et 4 avril 2024.

Ce Congrès a été spécifiquement imaginé pour laisser une large place aux échanges, interactions et animations au sein de ce « village ». Les déjeuners seront organisés en buffet déjeunatoire dans le « village exposants » afin de favoriser les rencontres autour d'un temps convivial où chaque exposant aura l'opportunité de se présenter et de valoriser ses prestations au service des acteurs associatifs. Les buffets, répartis sur l'ensemble du village des exposants, assureront aussi les pauses cafés du matin, de l'après-midi et des déjeuners.

Les stands bénéficient tous d'un équipement de base et des packs ont été mis en place pour vous permettre d'accroître votre visibilité durant l'événement.

#### **Pour réserver votre stand :**

- Remplissez la demande de participation en page 3 et le bon de commande en page 7
- Consultez le plan d'implantation et faites part de vos préférences en indiquant les N° du stand souhaité en page 5
- Si vous souhaitez un stand équipé, renseignez la fiche en page 8
- Pour toute commande ou prestation spécifique, vous pourrez vous reporter au « Dossier technique exposants » qui vous sera adressé après l'attribution de votre stand.

Nous serons ravis de votre présence à nos côtés pour cet événement majeur pour les acteurs associatifs que nous rassemblons (soit 35 000 établissements et services, près de 750.000 salariés et 1 million de bénévoles).



Jérôme Voiturier  
Directeur général de l'Uniopss



## COORDONNÉES DE VOTRE ENTREPRISE

SOCIÉTÉ : .....

ADRESSE : .....

CP / VILLE : .....

PAYS : .....

TEL : .....

FAX : .....

EMAIL : .....

## PERSONNE EN CHARGE DE VOTRE PARTICIPATION

NOM : .....

PRÉNOM : .....

FONCTION : .....

TEL FIXE : ..... TEL PORTABLE : .....

EMAIL : .....

## ADRESSE DE FACTURATION *(Si différente de celle mentionnée ci-dessus)*

SOCIÉTÉ : .....

ADRESSE : .....

CP / VILLE : .....

PAYS : .....

TEL : .....

FAX : .....

EMAIL : .....

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES NOUS SOUHAITONS PARTICIPER :

- CONGRÈS DE L'UNIOPSS**  
**3 et 4 avril 2024, Centre des Congrès de Lyon**



La réservation d'un espace stand inclut : la remise de la liste des congressistes post congrès souhaitant être contactés, 3 badges exposants (9 m<sup>2</sup>), 6 badges exposants (18 m<sup>2</sup>), la mention de la société et du numéro de stand dans le guide du congressiste et sur la page exposant du site internet spécial Congrès, un accès wifi.

Choisir entre :

- Un stand
- Un pack exposants

Tous nos tarifs incluent le stand équipé :

Remplir impérativement la « fiche de renseignement stand équipé » (page 8) pour préparer au mieux votre installation (structure, cloisons, moquette, enseigne, mobilier et éclairage, électricité).

1

## STAND

« STAND » 9 m<sup>2</sup> : 4 700€ HT

« STAND » 18 m<sup>2</sup> : 8 650€ HT

2

## PACKS EXPOSANTS

Choisissez votre pack avec les prestations communication que vous souhaitez :

- « **PACK 1** » 9 m<sup>2</sup> ou 18 m<sup>2</sup> ----- 5 400 € ou 9 400 € HT
  - Présentation sur le site internet Congrès : logo et texte de 700 signes (contact + lien vers votre site)
  - Présentation dans le guide du congressiste : logo et texte de 700 signes (contact + lien vers votre site)
- « **PACK 2** » 9 m<sup>2</sup> ou 18 m<sup>2</sup> ----- 5 900 € ou 10 000 € HT
  - Présentation sur le site internet Congrès : logo et texte de 700 signes (contact + lien vers votre site)
  - Présentation dans le guide du congressiste : logo et texte de 700 signes (contact + lien vers votre site)
  - Publicité dans le guide du congressiste (format A4) : 1/4 de page
- « **PACK 3** » 9 m<sup>2</sup> ou 18 m<sup>2</sup> ----- 6 600 € ou 10 600 € HT
  - Présentation sur le site internet Congrès : logo et texte de 700 signes (contact + lien vers votre site)
  - Insertion d'un document dans la mallette (document 4 pages A4 maximum)
  - Présentation dans le guide du congressiste : logo et texte de 700 signes (contact + lien vers votre site)
- « **PACK 4** » 9 m<sup>2</sup> ou 18 m<sup>2</sup> ----- 7 000 € ou 11 000 € HT
  - Présentation sur le site internet Congrès : logo et texte de 700 signes (contact + lien vers votre site)
  - Insertion d'un document dans la mallette (document 4 pages A4 maximum)
  - Publicité dans le guide du congressiste (format A4) : 1/4 de page
- « **PACK 5** » 9 m<sup>2</sup> ou 18 m<sup>2</sup> ----- 8 000 € ou 12 000 € HT
  - Présentation sur le site internet Congrès : logo et texte de 700 signes (contact + lien vers votre site)
  - Présentation dans le guide du congressiste : logo et texte de 700 signes (contact + lien vers votre site)
  - Publicité dans le guide du congressiste (format A4) : 1/4 de page
  - Insertion d'un document dans la mallette (document 4 pages A4 maximum)
  - Publicité dans le magazine Union sociale (1/2 page intérieure) distribué lors du Congrès (+diffusion aux 3 000 abonnés).

## RÉSERVATION INSERTIONS

Optimisez la fréquentation de votre stand par des insertions dans le Guide ou la Mallette du Congressiste :

Insertions	Format en mm L x H	Prix € HT
Votre publicité dans le <b>Guide du Congressiste</b>	Pleine Page 210 x 297 mm	1 665 €
	Demi-Page 190 x 135 mm	1 130 €
	Quart de Page 95 x 135 mm	780 €
Votre plaquette dans la <b>Mallette du Congressiste</b>	Document 4 pages A4 max	1 445 €

Pour information, les formats des insertions dans le **magazine Union Sociale** :

- Pleine Page L = 200 x H = 270 mm (+5mm de fonds perdus)
- Demi-Page : L = 200 x H = 130 mm (+5mm de fonds perdus)

## CHOIX DE L'EMPLACEMENT DE VOTRE STAND

Nous vous remercions de sélectionner 3 emplacements en vous référant au plan en page 6 du dossier. Merci d'indiquer le numéro du stand souhaité (2 numéros dans le cadre d'un stand de 18 m2) :

Option 1

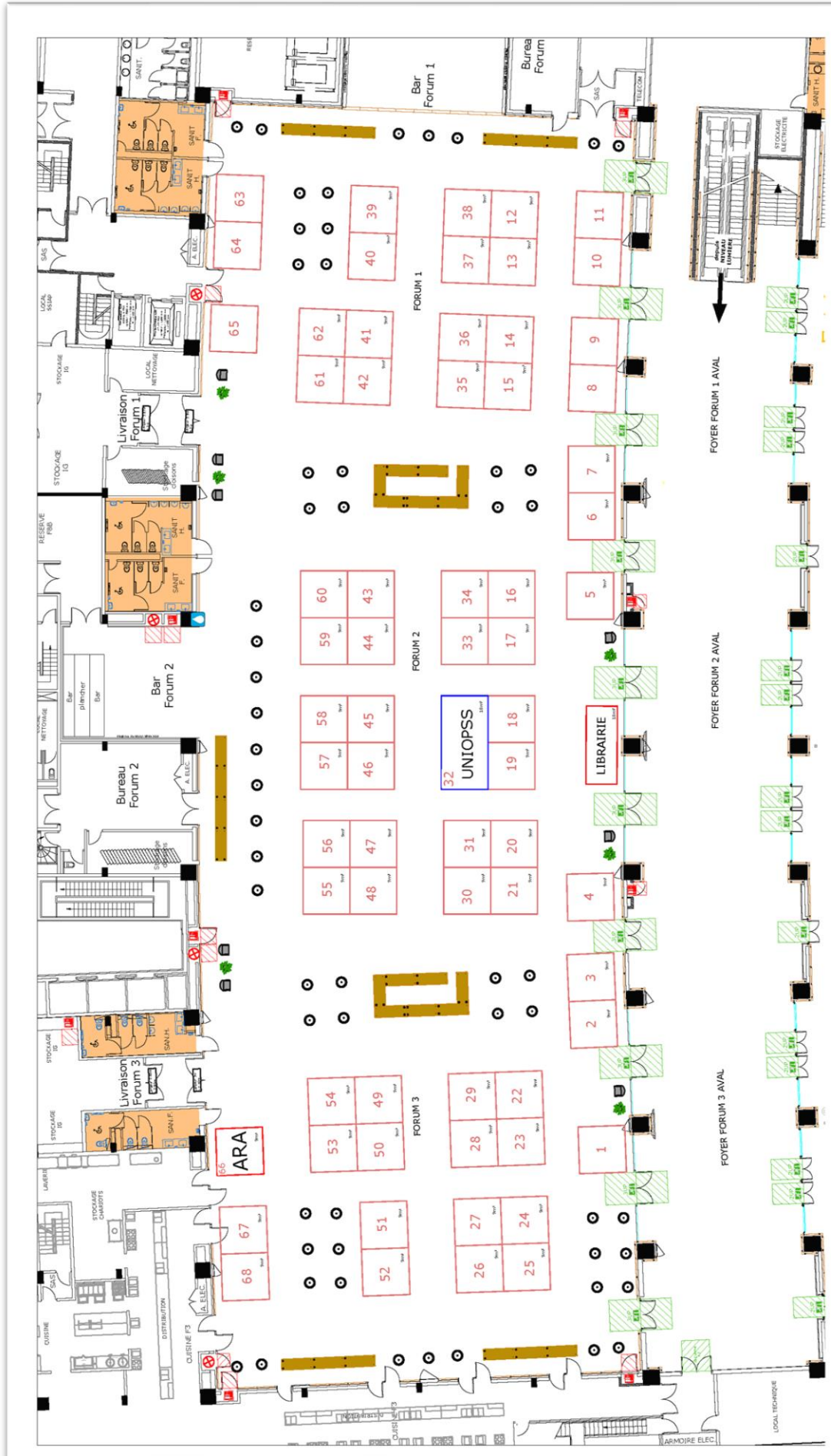
Option 2

Option 3

## Proposition de communication ou demande de sponsoring

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes demandes complémentaires afin de renforcer votre visibilité au Congrès et d'adapter au mieux votre communication.

# PLAN DE L'EXPOSITION



VOS OFFRES (cochez la case correspondant à votre choix) :		MONTANT HT
STAND :	<input type="checkbox"/> 9 m <sup>2</sup> (4 700 €) <input type="checkbox"/> 18 m <sup>2</sup> (8 650 €)	_____
PACK 1 :	<input type="checkbox"/> 9 m <sup>2</sup> (5 400 €) <input type="checkbox"/> 18 m <sup>2</sup> (9 400 €)	_____
PACK 2 :	<input type="checkbox"/> 9 m <sup>2</sup> (5 900 €) <input type="checkbox"/> 18 m <sup>2</sup> (10 000 €)	_____
PACK 3 :	<input type="checkbox"/> 9 m <sup>2</sup> (6 600 €) <input type="checkbox"/> 18 m <sup>2</sup> (10 600 €)	_____
PACK 4 :	<input type="checkbox"/> 9 m <sup>2</sup> (7 000 €) <input type="checkbox"/> 18 m <sup>2</sup> (11 000 €)	_____
PACK 5 :	<input type="checkbox"/> 9 m <sup>2</sup> (8 000,€) <input type="checkbox"/> 18 m <sup>2</sup> (12 000 €)	_____
VOS INSERTIONS		
INSERTION GUIDE :	<input type="checkbox"/> 1 Page (1 665 €) <input type="checkbox"/> 1/2 Page (1 130 €) <input type="checkbox"/> 1/4 Page (780 €)	_____
INSERTION MALLETTE :	<input type="checkbox"/> (1 445 €)	_____
TOTAL		
	SOUS TOTAL HT	_____
	TOTAL HT	_____
	TVA 20 %	_____
	<b>TOTAL TTC</b>	_____

Merci de bien vouloir renseigner ce document et de nous le retourner accompagné d'un acompte de 50% du montant TTC de votre réservation, établi à l'ordre de l'UNIOPSS. Le solde devra être réglé 1 mois avant la tenue de la manifestation. Vous disposez dans les conditions générales du dossier d'un RIB de l'UNIOPSS, merci de nous avvertir des dates et montants des virements que nous puissions identifier votre règlement.

Paiement à adresser à : **UNIOPSS - Congrès 2024 - 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 PARIS CEDEX 13**

Fait à : ....., le .....

**SIGNATURE :**

Nom :  
Prénom :  
Fonction :

**CACHET DE LA SOCIETE :**

Par la signature et le retour de cette fiche, l'exposant certifie avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales.

**Stand équipé (montage et démontage compris)**  
**Les équipements sont identiques pour toutes les configurations de stands.**

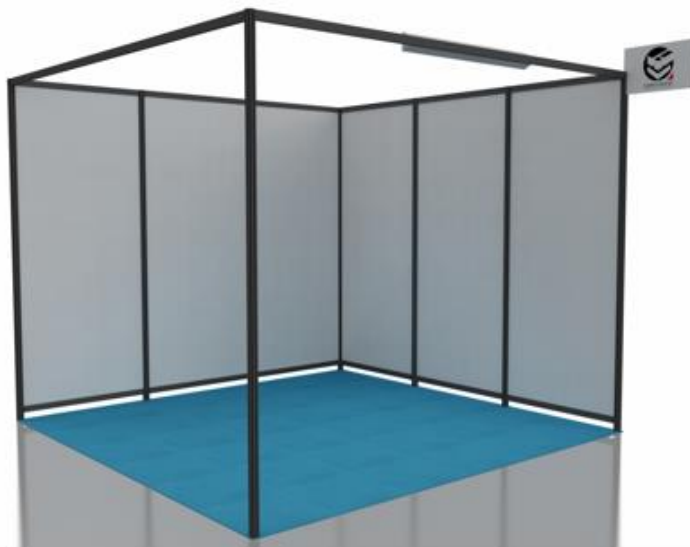


Schéma de présentation d'un stand de 9m<sup>2</sup> (3m x 3m)

- Structure modulaire, profilés en aluminium gris martelé HT 2.40m
- Remplissage en mélaminé blanc ép 7.5 mm
- Côtes utiles / visibles 940x2265 mm (1x2.40m)
- Enseigne 50x30 cm – Lettrage noir
- 1 boîtier électrique mono 16A – 3KW
- 1 éclairage barre LED

→ Nous avons réservé une surface de ..... m<sup>2</sup> pour laquelle nous souhaitons l'installation d'un stand équipé.

## EQUIPEMENT DE BASE

Dans le but de préparer au mieux votre installation, merci de nous indiquer si vous souhaitez retenir toutes les prestations proposées dans l'équipement de base ou si vous ne souhaitez pas voir installées une ou plusieurs de ces prestations (merci de cocher les cases correspondantes) :

Structures de stand	⇒	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	Eclairage barre LED	⇒	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Table (plateau 120cm x 60cm) + 3 chaises	⇒	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	1 Boîtier Electrique de 3 KW (2 branchements)	⇒	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Enseigne	⇒	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON				

**Enseigne (lettrage en capitale) :** Veuillez inscrire ci-dessous l'intitulé exact que vous désirez voir apparaître sur votre enseigne (11 caractères maximum par ligne).


Passée la date limite et sans réponse de votre part, l'intitulé de l'enseigne sera celui de la liste des exposants



## DEMANDE DE PARTICIPATION

Toute société désirant exposer, adresse à l'organisateur un bulletin de réservation accompagnée d'un acompte selon les dispositions mentionnées dans la demande de participation. Sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand et d'éventuels frais annexes.

## PRIX

Le prix des stands est déterminé par l'organisateur qui peut les réviser en cas de modification des éléments qui le composent, notamment en cas de modification du prix des matériaux, de la main d'œuvre, des transports et des services ainsi que des dispositions fiscales et sociales.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

**Le paiement de la location du stand et des éventuels frais annexes se fait aux échéances et selon les modalités déterminées par l'organisateur et communiquées à l'exposant dans la demande d'admission.**

Pour toute demande de participation intervenant tardivement, le premier versement est égal aux sommes déjà exigibles à la date considérée.

Il en est de même pour les exposants en liste d'attente qui bénéficient de l'attribution d'un stand à la faveur d'un désistement.

Titulaire du compte	UNIOPSS
Domiciliation	Groupe Crédit Coopératif
RIB	42559 10000 08002868596 73
IBAN	FR76 4255 9100 0008 0028 6859 673
BIC	CCOPFRPPXXX

## DÉFAUT DE PAIEMENT

Le fait, pour un exposant, de ne pas respecter les échéances et les modalités de paiement visées à l'article précédent, autorise l'organisateur, après mise en demeure restée infructueuse, à :

- 1) poursuivre selon toute voie de droit et aux frais de l'exposant le paiement intégral des sommes restant dues,
- 2) disposer du stand de l'exposant défaillant, les frais liés à l'éventuel démontage du stand restant à la charge de l'exposant défaillant, les sommes déjà versées par l'exposant défaillant demeurant en tout état de cause acquises à l'organisateur, sans préjudice des dommages et intérêts, dans les conditions de l'article 6 des présentes conditions générales.
- 3) disposer de l'emplacement attribué dans le programme, guide, catalogue ou toute autre publication officielle pour les insertions publicitaires, à d'autres fins.

## RESPONSABILITÉ

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices (y compris les troubles de jouissance et tout préjudice commercial) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, l'arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stand, incendie et sinistre quelconque, etc.

## ANNULATION

En cas de force majeure ou si toute épidémie, pandémie, décision législative, réglementaire, administrative en relation avec une telle épidémie, pandémie entraînait un retard à l'ouverture, l'arrêt prématuré, l'annulation de la manifestation ou rendait impossible l'exécution de tout ou partie des prestations offertes aux exposants par l'organisateur, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment, les demandes d'emplacement enregistrées en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnités de ce fait. Les sommes afférentes à la manifestation perçues par l'organisateur restant disponibles après le paiement de toutes dépenses directes et indirectes engagées par l'organisateur seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

En cas d'organisation d'une manifestation pour compte de tiers, et si celui-ci venait à annuler son événement, les dispositions mentionnées ci-dessus seraient appliquées.

## RETRAIT

En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la location du stand, sont acquises à l'organisateur même en cas de relocation à un autre exposant.

Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand 1 heure avant l'ouverture de l'évènement, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.